

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 26 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 40

Délibération n° CC-2023-095

Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BC N°24390 (26) INTEGRANT LES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE N°24391 (21) ASSAINISSEMENT DSP AVEC TVA ET DU BUDGET ANNEXE N°24392 (22) ASSAINISSEMENT DSP SANS TVA - AFFECTATION DES RESULTATS -

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

Absents suppléés :

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte – Délibération n° CC-2023-095 du Conseil communautaire du 26 mai 2023

Page 1 sur 4

Absents : DEBRAY Romain, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, BETRANCOURT Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Laurent GUEIT

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12, L1612-13 et L2311-5 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°CC-2022-065 du 2 décembre 2022 portant dissolution des budgets n°24391 et n°24392 pour une intégration au budget n°24390 ;

VU la délibération n° CC-2023-076 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe n°24390 (26) Assainissement REGIE avec TVA ;

VU la délibération n° CC-2023-088 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte administratif 2022 du budget annexe n°24390 (26) Assainissement REGIE avec TVA ;

VU la délibération n° CC-2023-071 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe n°24391 (21) Assainissement DSP avec TVA ;

VU la délibération n° CC-2023-083 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte administratif 2022 du budget annexe n°24391 (21) Assainissement DSP avec TVA ;

VU la délibération n° CC-2023-072 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe n°24392 (22) Assainissement DSP sans TVA ;

VU la délibération n° CC-2023-084 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte administratif 2022 du budget annexe n°24392 (22) Assainissement DSP sans TVA ;

Après avoir procédé au règlement des budgets annexes Assainissement REGIE avec TVA 2022, Assainissement DSP sans TVA 2022 et Assainissement DSP avec TVA 2022 ;

Après avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires de ces budgets conformément au tableau ci-après :

DETAIL DES RESULTATS 2022 FUSIONNES				
Résultat de clôture 2022	Budget 21-24391	Budget 22-24392	Budget 26-24390	Budget fusionné 26-24390
INVESTISSEMENT	1 207 023,26	375 840,17	360 932,92	1 943 796,35
FONCTIONNEMENT	2 659 659,65	1 995 539,88	162 712,77	4 817 912,30
TOTAL	3 866 682,91	2 371 380,05	523 645,69	6 761 708,65

CONSIDERANT les restes à réaliser :

- ✓ En dépenses : 746 500.20 €
- ✓ En recettes : 1 996 256.00 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BC 24390 - AFFECTATION ET REPORTS 2023 FUSIONNES							
	Résultat de clôture 2022	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	1 943 796,35	746 500,20	1 996 256,00	1 249 755,80	3 193 552,15		1 943 796,35
FONCTIONNEMENT	4 817 912,30				4 817 912,30	-58 308,58	4 759 603,72
TOTAL	6 761 708,65	746 500,20	1 996 256,00	1 249 755,80	8 011 464,45	-58 308,58	6 703 400,07

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mai 2023 ;

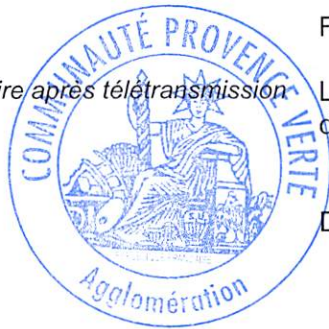
Il est demandé au Conseil communautaire :

- **DE DIRE** que le résultat de la section d'investissement de 1 943 796.35 € est repris à l'article 001 en dépenses d'investissement du budget annexe 2023.
- **DE FIXER** à la somme de 58 308.58 € le montant à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget annexe 2023.
- **DE FIXER** à la somme de 4 759 603.72 € le montant à imputer en report à nouveau de fonctionnement - article 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement du budget annexe 2023.

- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2022 des budgets annexes Assainissement REGIE avec TVA, Assainissement DSP sans TVA et Assainissement DSP avec TVA définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND